

Projet social « la Provence »

MAISON RELAIS

Vence

I - LE PROJET SOCIAL	2
A - LA VOCATION DE MAISON RELAIS :	2
B - PUBLIC ACCUEILLI.....	2
C - LES OBJECTIFS DU PROJET SOCIAL:.....	2
La restauration de l'estime de soi :.....	2
La Restauration Du Lien Social :	2
Une Visée D'insertion ;.....	3
D - L'ACCOMPAGNEMENT EN MAISON RELAIS : Projet individualisé et vie collective	3
Le rôle des permanents.....	3
Le rôle des benevoles.	Erreur ! Signet non défini.
Le rôle des partenaires.....	4
E - LE RESIDENT AUTEUR-ACTEUR	4
LA VIE DU COLLECTIF.....	4
LE PROJET INDIVIDUEL	4
F – Les MODALITES D'ADMISSION	5
II - LA GESTION LOCATIVE	5
A - LE PROPRIETAIRE.....	5
B - LE LOCATAIRE PRINCIPAL.....	5
C - LE GESTIONNAIRE : AGIS 06 (AIVS)	5
III - LES ACTEURS	6
A - Les ACTEURS INTERNES	6
B – Les AUTRES ACTEURS.....	6
C - FONCTIONNEMENT ET PILOTAGE.....	6

I - LE PROJET SOCIAL

A - LA VOCATION DE MAISON RELAIS :

IL s'agit de loger durablement des personnes isolées et fragilisées, le temps de leur reconstruction, dans des logements privatifs autonomes (studios) avec un cadre rassurant, familial et convivial (espaces communs).

B - PUBLIC ACCUEILLI

- Les personnes en situation d'isolement social et affectif, personnes vulnérables ayant besoin d'un environnement rassurant
- Les personnes fragilisées sortantes de structures d'hébergement,
- Les personnes bénéficiant de revenus faibles et/ou de minima sociaux (RSA, AAH, pensions d'invalidité)

Une mixité des publics est recherchée (situation, origine, âge, sexe ...)

Une étude de janvier 2010 portant sur 12 maisons-relais ouvertes montre que 28 % des résidents proviennent de structures collectives, 21 % vivaient dans la rue, 19 % dans un logement autonome où ils n'ont pu se maintenir et **13 % des résidents étaient à l'hôpital**

C - LES OBJECTIFS DU PROJET SOCIAL:

LA RESTAURATION DE L'ESTIME DE SOI : IL S'AGIT

- D'améliorer son mieux être
- De rendre ou reprendre soin de soi : présentation, hygiène et propreté, suivi psychologique, suivi médical
- De retrouver un droit au temps pour se « poser » et se reconstruire
- De reprendre la parole en son nom
- De participer aux espaces d'échange pour « une parole qui construit »
- Et de retrouver une vie citoyenne

LA RESTAURATION DU LIEN SOCIAL : IL S'AGIT

- De favoriser la reconnaissance mutuelle pour développer les capacités de vivre en société
- D'échanger à travers des activités à l'intérieur de la Maison-Relais: ateliers de créations, jardinage, cuisine, participation aux tâches collectives, soirées
- D'échanger à l'extérieur de la Maison-Relais : accès aux services..., sorties découvertes, travail, loisirs
- De mettre en lien avec les acteurs de l'insertion et de la santé
- De prendre ou reprendre sa place de citoyen

UNE VISÉE D'INSERTION ; IL S'AGIT

- D'accéder progressivement à des activités d'insertion professionnelle,
- D'informer et d'orienter avec les partenaires pour
 - Un soutien psychologique
 - Un accès aux soins
 - Un soutien social, administratif ou juridique
 - Un Hébergement-logement
 - Une Formation-recherche d'un emploi adapté
 - Un accès à la culture

D - L'ACCOMPAGNEMENT EN MAISON RELAIS : PROJET INDIVIDUALISÉ ET VIE COLLECTIVE

Pour les acteurs internes de la maison, l'enjeu est fort. Comment concilier la vie collective et les parcours individuels dans un esprit d'équité ?

- Le principe est de démarrer sur une approche collective dans la maison, qui concourt au projet individuel (vivre ensemble, se respecter, faire des choses ensemble...)
- Par la suite, la construction d'un projet plus individualisé peut être initié par le résident, en partenariat avec les permanents de la maison-relais et avec les référents sociaux et les intervenants de secteur (AS, CMP...).
- Chaque action doit trouver son sens par rapport au projet global.
- La cohérence de l'ensemble est assurée par la responsable de maison.
- La question de l'équité doit être présente dans toute approche plus individualisée.

LE RÔLE DU PERMANENT.

Agis06 affectera une Conseillère en Économie Sociale et Familiale à temps plein qui sera présente tous les jours de la semaine. En weekend, un dispositif de numéro d'urgence sera mis en place. Cette personne sera remplacée pendant ces congés afin de garantir le suivi des personnes accompagnées.

IL SERA RESPONSABLE :

- De l'accueil et du suivi des personnes
- De l'animation de la vie collective et du quotidien de la maison
- De Veiller au respect du règlement intérieur par les résidents (cf. document joint)
- D'entretenir le site en lien avec les prestataires et le gestionnaire.
- D'assurer les tâches administratives nécessaires au fonctionnement de la maison, et le lien avec la gestion locative
- De faire la liaison avec les partenaires signataires du contrat séjour et les référents médico-sociaux partie prenante à l'accompagnement assuré au sein de la maison relais
- D'accompagner et coordonner les bénévoles
- De contribuer à la réflexion, à l'évaluation et à l'évolution du projet de la maison

LE RÔLE DES PARTENAIRES.

L'accompagnement : un maillage autour de la Maison relais

La pérennité et l'efficacité de la maison relais La Forêt suppose une participation des partenaires à l'ensemble du projet (présence auprès des résidents, participation aux synthèses et pont de suivi, mise en œuvre du projet de lien social et d'insertion, modalités de sorties..)

Il convient de définir avec chaque partenaire, partie prenante au projet dans quel domaine se situera son intervention. Le partenaire référent sera obligatoirement signataire du contrat de séjour.

Les partenaires actuels :

- La plateforme Logement SIAO
- Les gestionnaires de CHRS et structures d'hébergement: PSP-ACTES, ALC, CCAS de Nice, API, ATE
- Les organismes d'accompagnement social: CAMS, CCAS, associations...
- Les structures d'insertion par l'économie fédérées dans la Claie....
- Les organismes de soutien aux personnes: Secours catholique, Secours populaire, Croix Rouge
- Les services de soins spécialisés : CCAA, CMP, Hôpitaux,...
- Les bailleurs sociaux
- Les services de l'Etat, la DDCS

E - LE RESIDENT AUTEUR-ACTEUR

Il faut veiller à ce que les résidents restent auteurs et acteurs de leur parcours et de la vie de la maison.

LA VIE DU COLLECTIF

Les résidents doivent être impliqués dans la définition et la mise en œuvre des activités, et des moments festifs.

Les résidents disposeront d'un livret d'accueil, d'un contrat de séjour, d'un règlement de fonctionnement.

Ils se réuniront très régulièrement en Conseil de la vie sociale.

Il est opportun de favoriser les activités en lien avec « l'habiter » (jardin, bricolage, repas...), des activités d'ouvertures (invitations et manifestations dans la maison, sorties...) et qui permettent de retrouver une place sociale au résident (bénévolat, action tournée vers les autres ou reprise d'une activité professionnelle)

LE PROJET INDIVIDUEL

De la même façon, le résident doit rester l'auteur de son projet plus individualisé. L'émergence de ces projets peut être longue. (Cf. documents ci-joint : le contrat de séjour).

F – LES MODALITES D'ADMISSION

1. Orientation des candidatures par le SIAO. Le public accueilli sera orienté exclusivement par le SIAO qui en interne de son fonctionnement a une commission de pré admission en pension de famille où tous les gestionnaires de PF sont conviés pour examiner les dossiers reçus au SIAO. Le comité d'attribution d'AGIS06 qui se réunit une fois par mois étudiera les orientations validées par le SIAO et veillera au maintien d'un équilibre social au sein du public de la pension de famille. Le SIAO sera présent au comité d'attribution.
2. Entretiens et visites avec les candidats et l'équipe de la maison relais
3. Instruction des demandes par le comité d'admission avec partenaires institutionnels et associatifs
4. La décision d'attribution se fait par le comité d'attribution mis en place
5. En cas d'accord, le futur résident signe la convention d'occupation et le règlement intérieur en présence de son référent et du gestionnaire locatif. Il est dit au futur résident qu'il conservera son référent social sur la toute la durée de son l'hébergement

II - LA GESTION LOCATIVE

A - LE PROPRIETAIRE

- Le propriétaire est la SEM de Vence
- Elle n'intervient pas dans la vie de la maison

B - LE LOCATAIRE PRINCIPAL

- Le locataire principal de la Maison Relais est AGIS06 qui est totalement indépendant qui reversera un loyer annuel contre la mise à disposition du bâtiment.
- L'association porte le projet social en lien avec les partenaires.
- Elle est le bailleur et sous loue des logements privatifs aux résidents via AGIS 06.
- Elle porte les risques financiers de la gestion locative (impayés, vacance, petit et gros entretien...)
- Elle est décisionnaire des attributions.

C - LE GESTIONNAIRE : AGIS 06 (AIVS)

- AGIS06 assure la gestion locative de la maison relais :
- Quittancement / encaissement des redevances, ouverture et perception des droits APL, etc...
- Rappels à l'ordre en cas d'infractions; suivi des paiements et des éventuels retard de loyer, courriers de relance pour impayés, plan d'apurement, procédures contentieuses, en lien avec responsable à chaque étape

III - LES ACTEURS

A - LES ACTEURS INTERNES

- **Le(s) responsables de maison** : salarié(s), assure une présence rassurante au quotidien, à la croisée des missions d'accompagnement et de gestion. Ils sont responsables de la vie collective et chargé(s) du bon fonctionnement de la maison
- **Le comité Projet**: Il est composé de membres du conseil d'administration d'AGIS 06, de membres administrateurs.
Il est garant du projet social, il a une fonction de coordination entre les sous-locataires et salariés, et du soutien de l'équipe et il intervient techniquement sur le bâti lorsqu'il est nécessaire.

B – LES AUTRES ACTEURS

- Les référents sociaux et médicaux des résidents, les chargés du suivi individualisé des personnes orientées participent à l'accompagnement social des résidents, jusqu'à leur sortie et leur insertion dans les dispositifs locaux de droit commun.

C - FONCTIONNEMENT ET PILOTAGE

- **Le conseil de maison (ou comité de résidents)**
Il se réunit régulièrement sur un rythme à définir ensemble, rassemble les responsables de maison et les résidents et le gestionnaire. Le but est d'impliquer les résidents dans le fonctionnement de la maison, d'organiser et de suivre les projets d'animation, et de disposer d'un lieu de paroles et de régulation
- **Le comité d'admission et de suivi** :
Il se réunit régulièrement, il rassemble, pour l'instant : les responsables de la maison, les gestionnaires, partenaires de l'Etat et la SIAO
Sa mission : examiner les candidatures, faire le point sur le fonctionnement quotidien.
- **Le comité de pilotage.**
Il est composé à ce jour de : l'Etat, de NCA
Il se réunit 1 ou 2 fois par an.
Sa mission est de faire un bilan annuel, d'analyser et décider des évolutions nécessaires et de veiller à l'implication des partenaires.
- **Les financeurs de l'investissement et du fonctionnement sollicités à ce jour sont**
Etat, pôle de Cohésion Sociale (DDCS)
CAF
CPAM
Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur

Nice, le 24 avril 2018